

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à 18h, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le seize février deux mil dix-huit, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1-Transfert de la ZAC du Routhouan de la Ville de Saint-Malo à Saint-Malo Agglomération - Acquisition des terrains cessibles à la ville de Saint-Malo.

Le conseil municipal, à la majorité :

- CONSENT à l'acquisition par Saint-Malo Agglomération à l'euro symbolique des parcelles cessibles restantes de la ZAC du Routhouan à Saint-Malo.

2- Salle des fêtes (Rue des Tourailles) – Tarifs de location.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Tarif Particuliers

Nombre de jours	1 journée en semaine		Week end	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Prix Salle	160,00 €	240,00 €	240,00 €	360,00 €
Vin d'Honneur	50,00 €			

3- Salle intergénérationnelle et culturelle – Tarifs de location.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Tarif Particuliers

Nombre de jours	1 journée en semaine		Week end	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Prix salle entière	350,00 €	500,00 €	600,00 €	900,00 €
Prix demi-salle	230,00 €	350,00 €	400,00 €	600,00 €
Vin d'Honneur	50,00 € Demi-Salle - 100,00€ Salle Entière			

4- Subvention aux associations communales - Année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de maintenir en 2018 les indices ayant servi de base au calcul des subventions aux associations communales en 2017.